

Mis en ligne
le 20/03/2024



DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2024

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2
Votants : 15

Date de la convocation : 21/02/2024
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 19 mars 2024

Objet : CONVENTION FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL POUR L'ECOLE CALLANDRETA L'ES

Mme la Maire informe que l'école Calandreta l'Esquirol de St Céré demande une participation de la commune pour un enfant de maternelle. Elle précise que la commune n'a pas le choix et doit signer une convention avec cette école car notre commune ne possède pas un enseignement bilingue. Les frais demandés sont les frais que la commune sollicite aux communes extérieures. Notre commune participera donc à hauteur de 1 600 €.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix "contre", 3 "abstention" et 11 "oui", le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme la Maire à signer une convention de forfait scolaire communal avec l'école Calandreta Esquirol.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.